

# ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

---

Mézières, le 06 avril 2022

## Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

**N° 02/2022**

**Comptes 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2021 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

### Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	7'032'921.74
Revenus :	CHF	446'960.18
Montant à la charge des communes :	CHF	6'585'961.56

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter des comptes qui se bouclent avec des charges nettement inférieures à celles budgétées. Le budget 2021 tenait compte d'éventuels frais de nettoyages dus à la pandémie basés sur ceux qui ont affecté les comptes 2020. Heureusement, en 2021 les frais liés à la COVID 19 sont restés bien en deçà de ceux mis au budget. C'est l'un des principaux facteurs qui a permis de boucler ces comptes 2021 avec des charges bien moindres que celles budgétées. Le deuxième facteur qui influence ces comptes positivement et le fait que les coûts prévus pour le changement de transporteur à la rentrée d'août se sont révélés bien moins importants que ceux prudemment supposés. C'est pour ces deux principales raisons que le 5eme acompte n'a pas été demandé aux communes fin 2021. D'un autre côté, on constate que la pandémie a encore affecté les activités culturelles et sportives des classes avec moins de camps et de sorties. Ceci influence également positivement les charges bien que nous regrettons cet état de fait.

Pour 2021, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 1'390'598,44 à celui budgété de CHF 7'976'560,00

Les charges sont en diminution de CHF 123'277.33 et les revenus en diminution de CHF 281'120.14 par rapport à 2020 (dissolution des fonds de réserves en 2020). Ce qui laisse une différence à la hausse pour les charges à répartir de CHF 157'842.82 (+2.455% par rapport à 2020).

Au 31.12.2021 le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 49'665'000 en augmentation de CHF 12'000'000.00 par rapport à l'exercice précédent. Ceci est en ligne avec la planification du Comité de direction.

Deux prêts à courts termes ont été remboursés de CHF 500'000.00 et CHF 410'000.00. Un prêt de CHF 13'000'000.00 a été signé sur 12 ans avec un taux de 0.47 % et une avance à terme de CHF 2'000.000.00 était en cours en décembre pour financer le collège Gustave Roud. Le taux moyen des intérêts pour les prêts de l'ASIJ est de 0.434% fin 2021 (0.517 % en 2020 ).

**Voici les principaux comptes méritants une remarque :**

101.3001.00            Jetons de présence (CD)

Proche de 2020, c'est surtout la commission de construction qui a fonctionné. Un peu moins d'heure pour les autres commissions.

102.3001.00            Jetons de présence (CI)

Également proche de 2020. Le budget prévoyait 4 séances du Conseil intercommunal, seulement 3 ont eu lieu. Il y a eu également moins d'heures effectuées par les commissions.

103.3001.00            Jetons de présence (CET)

Le budget prévoyait 4 séances du Conseil d'établissement, 3 ont eu lieu.

110.3189.00            Honoraires et frais divers

Les frais d'honoraires ont été principalement utilisés pour la vérification des comptes par le fiduciaire et pour de l'assistance juridique dans un litige concernant les transports.

220.3220.00            Intérêts des emprunts

Le budget a été calculé avec un taux de 1.0% pour les nouveaux emprunts car bien que les taux soient bas ils étaient plus volatiles et susceptibles d'augmenter à la suite de la pandémie. Heureusement, l'ASIJ a pu continuer à bénéficier de taux bas. Il en découle une différence positive pour les comptes de CHF 153'009.53.

350.3133.00 Achat de produits de nettoyage / Bâtiment du Raffort

Des frais de produits supplémentaires dûs à la COVID pèsent sur ce poste bien que celui-ci ait été revu à la hausse pour le budget. Ce sont surtout des essuie-mains, du savon et des serviettes désinfectantes.

350.3141.00 Entretien du bâtiment Raffort

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 209'544.54. Une somme de CHF 164'426.00 avait été mise pour d'éventuels frais de nettoyage COVID. Cette somme n'a pas été touchée. Les frais de nettoyage courant du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 203'219.35 pour l'année 2021. Il faut y ajouter les CHF 38'772.00 pour les nettoyages d'été 2020 qui n'avaient pas été facturés sur l'exercice 2020. Les principaux travaux réalisés qui n'étaient pas au budget sont : Le terrain de football remis en état pour CHF 4'371.55. Pose de cache-moineaux dans les stores pour CHF 7'835.20. Réparation du revêtement synthétique et remplacement de l'installation de basket pour CHF 4'249.85. Paroi de séparation pour le bureau du maître socio-éducatif pour CHF 4'000.00.

350.4272.10 Location APERO / Bâtiment du Raffort

L'APERO a restitué le loyer de CHF 1'280.00 offert par l'ASIJ en 2020 pour la fermeture COVID des locaux. L'APERO a en effet bénéficié d'aides importantes du canton pour cette période.

351.3522.11 Location petits collèges

Une somme de CHF 95'000.00 avait été prévue au budget pour les frais supplémentaires de désinfection COVID des petits collèges. Les mesures ont été moins drastiques qu'en 2020 et se sont terminées à la rentrée d'août. Le montant total alloué est de CHF 23'580.00

352.3141.00 Installation, entretien et nettoyages structures provisoires

Une somme de CHF 29'830.00 avait été prévue au budget pour les frais supplémentaires de désinfection COVID. Elle n'a pas été utilisée.

353.3141.00 Entretien du bâtiment / Bâtiment Servion

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 85'495.12. Les frais de nettoyage courant du collège des Gollies qui affectent ce compte se montent à CHF 138'916.85 (y compris les grands nettoyages d'été). Il y a également les grands nettoyages d'été 2020 qui n'avaient pas été facturés pour CHF 14'862.60. Le budget de nettoyage spécial Covid de CHF 48'336.00 n'a pas été utilisé. Dans les autres dépenses on peut mentionner la pose des caméras de surveillance pour CHF 12'002.85 et le goudronnage de la place de lancer du boulet pour CHF 17'393.55.

353.4272.10 Location APERO / Les Gollies Servion

Comme pour le Raffort, l'APERO a restitué le loyer de CHF 13'929.25 offert par l'ASIJ en 2020 pour la fermeture COVID des locaux.

500.3188.00            Transporteurs indépendants

Les charges sont inférieures de CHF 274'331.25 par rapport au budget qui se montrait prudent vis-à-vis du changement de prestataire de service et des coûts en découlant. Ceux-ci n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget.

500.3189.01            Frais d'organisation prestataire de service

Inférieur de CHF 52'684.10 au budget qui se montrait prudent en raison du changement de prestataire en cours d'année. Par exemple, une somme de CHF 10'000.00 avait été mise pour un éventuel appel d'offre pour les horaires si cette option n'avait pas été retenue avec le prestataire choisi (option du contrat).

510.3112.00            Achat de mobilier

Seul le mobilier pour deux classes de Savigny et une classe à Servion a été acheté. Le tableau interactif de la classe de Servion, CHF 9'413.00, a été comptabilisé sous le 510.3116.00 alors que le budget le prévoyait sur ce poste.

510.3653.00            Activités culturelles et sportives

La COVID a encore plus affecté les camps de ski du début d'année qu'en 2020. Il y a eu également moins d'activités en général. Seul 42.25% de la somme mise à disposition a pu être utilisée.

510.4510.00            Remboursement Etat

Uniquement la participation de l'état de Vaud pour les élèves requérants d'asile. Pas de participation J&S (jeunesse et sport)

510.4512.00            Subsidés et rétrocessions

Versement forfait élèves intégrés COES (classes officielles d'enseignement spécialisé). Ces forfaits visent à passer les charges des locaux scolaires du canton aux communes en vue de l'intégration de l'enseignement spécialisé dans les classes des EPS. Ils sont versés aux communes sur la base des élèves en COES de celles-ci. Les communes rétrocèdent l'argent touché à l'ASIJ.

512                        Devoirs surveillés

Bon rapport entre les dépenses et les rentrées pour un poste très difficile à gérer. En effet, optimiser l'organisation des devoirs surveillés en fonction des inscriptions, des lieux et de la fluctuation des participants tout en respectant le cadre légal est très compliqué.

520.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

Nous continuons le remplacement des anciens Beamers par des tableaux interactifs et en avons profité pour tester la solution d'écran proposé par le canton. Cela représente un coût de CHF 17'365.87

Le renouvellement d'équipements pour l'éducation physique a coûté CHF.6'651.98

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Les charges sont inférieures de CHF 7'641.65 par rapport au budget. Avec des coûts annuels pouvant aller jusqu'à CHF 4'000.00 par élève (sport/art étude) ce poste reste toujours difficile à prévoir.

520.3653.00 Activités culturelles et sportives

Même remarque que pour le primaire. Seul 24.25% de la somme mise à disposition a pu être utilisée.

520.4510.00 Remboursement Etat

Uniquement la participation de l'état de Vaud pour les élèves requérants d'asile. Pas de participation J&S.

520.4512.00 Subsidés et rétrocessions

Versement forfait élèves intégrés COES (classes officielles d'enseignement spécialisé).

**Préavis 2021 avec une demande de crédit**

Préavis No 01/2021, « Demande de crédit de Fr. 160'000. -- pour la transformation du galeas du collège des Gollies à Servion en salle de rythmique ». Ce préavis boucle avec des dépenses pour CHF 143'974.00

**Evolution du coût de l'élève ASIJ**

Pour information, voici le tableau des coûts par élèves depuis la création de l'ASIJ. Ce coût est un coût moyen de l'élève ASIJ

Exercice	Charges	Revenus	Charges communes	Nb élèves	Coût par élève	
2013	5 762 474,77	85 993,45	5 676 481,32	1 526	3719,84	
2014	5 471 560,49	217 189,31	5 254 371,18	1 503	3495,92	
2015	5 691 157,19	208 552,20	5 482 604,99	1 534	3574,06	
2016	5 871 673,41	367 898,36	5 503 775,05	1 571	3503,36	
2017	6 589 749,54	306 042,70	6 283 706,84	1 546	4064,49	selon comptes
2018	6 744 791,94	420 793,45	6 323 998,49	1 572	4022,90	
2019	6 807 555,23	437 441,99	6 370 113,24	1 609	3959,05	
2020	7 156 199,07	728 080,32	6 428 118,75	1 621	3965,53	
2021	7 032 921,74	446 960,18	6 585 961,56	1 686	3906,26	
2022	7 824 700,00	461 710,00	7 362 990,00	1 697	4338,83	selon budgets

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 02/2022 du Comité de direction du 06 avril 2022;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2021 et d'en donner décharge au Comité de direction de l'ASIJ

Au nom du Comité de direction de l'ASIJ

Le Président  
Etienne Cherpillod



La Secrétaire  
Fabienne Blanc



Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 06 avril 2022

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Michel Godat et Etienne Cherpillod

*Annexe :*

- *comptes 2021*
- *bilan 2021*
- *répartition des frais*
- *liste des élèves de l'EPS au 01.10.2021*